



Genève, le 12 juin 2007

Communiqué de presse

Imposition des personnes morales : les banques toujours en tête

La répartition de l'impôt sur le bénéfice par branche d'activité met en évidence l'importance des *banques* dans l'économie genevoise, puisqu'elles contribuent, en 2003, à 27 % du total de cet impôt. Viennent ensuite l'*horlogerie* (14 %), les *sociétés immobilières* (13 %) et le *commerce de gros* (11 %), lequel regroupe, entre autres, plusieurs sièges de multinationales.

Dans les comptes 2003 du canton de Genève, le total des recettes fiscales se monte à 4,152 milliards de francs. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques en représente la part la plus grande, avec 70 %, alors que celle des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (PM) s'élève à 16 %, soit 680 millions de francs.

Ce dernier montant constitue le total brut de l'impôt des PM, qui comprend l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital, y compris les centimes additionnels y afférents. Le solde des recettes fiscales se compose de l'impôt foncier, du produit des successions, du droit d'enregistrement, du droit de timbre cantonal, des impôts spéciaux et des autres impôts cantonaux. Les chiffres mentionnés dans cette analyse prennent en compte uniquement l'impôt de base sur le bénéfice, l'impôt de base sur le capital et l'impôt immobilier complémentaire.

Impôt de base sur le bénéfice

En 2003, sur les 19 478 contribuables PM¹, plus de la moitié (56 %) n'a été soumise à aucun impôt sur le bénéfice. Pour 28 %, l'impôt est inférieur à 5 000 francs et leur part dans le total de l'impôt prélevé s'élève à moins de 2 %.

A l'autre extrême, 2 % des contribuables PM (373 exactement) paient un impôt supérieur à 100 000 francs. Leurs parts cumulées dans le total des montants payés approchent les 80 %. Les 43 contribuables PM dont l'impôt est supérieur au million de francs contribuent pour plus de la moitié du total de l'impôt de base sur le bénéfice (52 %).

La répartition par branche d'activité de l'impôt de base sur le bénéfice montre que les *banques* sont, avec plus de 90 millions de francs, soit 27 % du total de l'impôt versé, les plus gros contribuables. Les entreprises *horlogères* arrivent en deuxième position (46,3 millions, 14 %).

Impôt de base sur le capital

La répartition de l'impôt de base sur le capital est semblable à celle de l'impôt de base sur le bénéfice. Avec 34 % du total de l'impôt versé, les *banques* devancent l'*horlogerie* (19 %) et les *autres services aux entreprises* (10 %), notamment les activités juridiques, comptables, de conseil en gestion, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs ou les activités de nettoyage.

¹ Les personnes morales non taxables ne sont pas prises en considération dans cette analyse.

Impôt immobilier complémentaire

La répartition de l'impôt immobilier complémentaire est, quand à elle, tout à fait différente. Deux branches représentent à elles seules plus de 60 % du total de l'impôt versé : les *assurances* (24 %) et les *activités immobilières* (39 %). Parmi celles-ci, les *sociétés immobilières* constituent 22 % de l'impôt total.

Evolution

En termes d'évolution, l'impôt de base sur le bénéfice est celui dont l'évolution présente le plus grand intérêt pour l'analyse de la situation économique. Il est en effet directement lié à la marche des affaires des entreprises, au contraire de l'impôt sur le capital et de l'impôt immobilier. Les données peuvent néanmoins être sujettes à l'influence de facteurs liés au processus fiscal (redressements fiscaux, taxations provisoires, allègements fiscaux, forfaits fiscaux, etc.), sans rapport avec la conjoncture.

Après une année 2000 de haute conjoncture et deux années, 2001 et 2002, de ralentissement économique, l'année 2003 est synonyme de reprise économique.

En 2003, l'impôt de base sur le bénéfice est en hausse de 9 % par rapport à 2002, mais reste loin des niveaux atteints en 2000. Sa part dans le total des trois impôts concernés, plus importante au cours des années de haute conjoncture, est en augmentation.

Depuis 2000, la répartition des branches économiques dans le total de l'impôt de base sur le bénéfice reste relativement stable. Les *banques* et *l'horlogerie* se maintiennent aux deux premières positions. Cependant, leurs parts respectives diminuent au profit du *commerce de gros* et des *sociétés immobilières*.